

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE AU RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR
—
ÉTRANGER MALADE-PARENT D'ENFANT ÉTRANGER MALADE

- dernier titre de séjour en cours de validité
- passeport en cours de validité
- 3 photographies d'identité
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation)
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée (imprimé à retirer en préfecture), copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, et acte de propriété, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation
- justificatifs de présence en France depuis au moins un an (avec l'enfant pour les parents d'enfant malade)
- pour les parents d'enfant étranger malade :
 - pièce d'état civil établissant le lien de paternité ou de maternité du demandeur avec l'enfant étranger mineur malade
 - justificatif de prise en charge de l'enfant (entretien et éducation) : résidence habituelle du demandeur et de l'enfant ; acquittement par le demandeur de tous frais relatifs à l'enfant (aliments, scolarité, soins...)